



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 septembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Election de M. Jean-Charles Léonardi en qualité de 12^{ème} vice-Président

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 27 septembre à 17h30 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 septembre 2021.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	ZUCCARELLI Jean
PIPERI Linda	à	SAVELLI Pierre
LACAVE Mattea	à	POLISINI Ivana
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard

ABSENTS : DE GENTILI Emmanuelle, VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

OBJET : Election de M. Jean-Charles Léonardi en qualité de 12^{ème} vice-Président

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil en date du 24 juillet 2021 portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Considérant la démission de M. Guy Armanet de ses fonctions de 2^{ème} vice-président et de conseiller de la Communauté d'agglomération de Bastia effective le 22 juillet 2021 ;

Considérant l'installation de M. Jean-Charles Léonardi au sein du Conseil communautaire ;

Considérant la candidature de M. Jean-Charles Léonardi au mandat de 12^{ème} vice-président ;

Vu l'avis favorable de la commission Mezi et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu le scrutin à bulletins secrets ;

Vu que Mme Leslie Pellegri et que M. Pierre-Baptiste Simoni exercent les fonctions d'assesseurs ;

ELIT

M. Jean-Charles Léonardi en qualité de 12^{ème} vice-président avec 32 voix.
(Abstention : 4 - Suffrages exprimés : 33 - Blancs/Nuls : 1)

DIT

Que l'ordre du tableau est le suivant :

- 1er Vice-Président : M. Pierre Savelli
- 2ème Vice-Président : M. Michel Simonpietri
- 3ème Vice-Présidente : Mme Marie-Hélène Padovani
- 4ème Vice-Président : M. Gilles Simeoni
- 5ème Vice-Président : M. Michel Rossi
- 6ème Vice-Président : M. Jean-Louis Milani
- 7ème Vice-Présidente : Mme Leslie Pellegri
- 8ème Vice-Présidente : Mme Emmanuelle de Gentili
- 9ème Vice-Président : M. Jean-Jacques Padovani
- 10ème Vice-Président : M. Gérard Romiti
- 11ème Vice-Président : M. Serge Linale
- 12ème Vice-Président : M. Jean-Charles Léonardi

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification